



Communauté de Communes
de Desvres - Samer

Département du Pas-de-Calais

Arrondiss

Extrait du registre des délibérations

Envoyé en préfecture le 15/04/2026

Reçu en préfecture le 15/04/2026

Publié le

ID : 062-200018083-20260409-D1220260409-DE

SLOW

Séance du 09 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi neuf avril à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués le jeudi deux avril, se sont réunis à la salle Raymond Dufour, rue de la gare, 62240 DESVRES sous la présidence de Monsieur Christophe FOURCROY

Délibération n°12-2026-04-09

Etaient présents :

M. Christophe GUCHE, Mme Monique GOUDAL, M. Vincent LACHERÈ, M. Benoît LONGUET, M. Aimé HERDUIN, M. Etienne MAES, M. Jean-Christophe SERGENT, M. Marc DENAVAUT, M. Claude PRUDHOMME, M. Marc DEMOLLIENS, M. Ludovic DUTRIAUX, Mme Marylise THILLIEZ, Mme Nathalie TELLIER, M. Raymond LEJOSNE, M. Simon LEMAIRE, Mme Anne DACHICOURT, Mme Véronique BALLY, M. Jean-Luc MARCOTTE, Mme Martine GOURNAY-PRUD'HOMME, M. Christophe COUSIN, M. Xavier BAILLY, M. Jean-Claude RETAUX, M. Jean-François SAGOT, M. Philippe DEMOLLIENS, M. Jean-Marc DUFOUR, Mme Anne FOQUET, Mme Anita THOMAS, M Jackie BAHEUX, M Mathieu DELATTRE, Mme Colette DUCHATEL, M. Samuel GEST, M. Dominique PAQUES, M. Patrick QUIERTANT, M. Christophe DOUCHAIN, M. Jean-Michel MARTEL, Mme Laurence LEFEBVRE, M. Luc VAN ROEKEGHEM, Mme Cristina BASTIDE, M. Alain MAQUINGHEN, M. Alain LOUVET, Mme Julie WALLE, Mme Maryse BEAUSSE, Mme Rebecca CHATILLON, Mme Fabienne FOURRIER, M. Christophe FOURCROY, M. Didier PAQUES, M. Francis GRANDERIE, M. Joël COQUET, M. Marc COUSIN, M. André GOUDALLE.

Etaient remplacés :

M. Dominique CHIVET remplacé par M. Benoît DELATTRE
M. Hervé BROUART remplacé par M. Vincent HAMY

Secrétaire de séance :

M. Vincent LACHERÈ

Nombre de membres en exercice	52
Nombre de membres présents	52
Excusés avec pouvoir à un titulaire	0
Remplacés par un suppléant	2
Excusés	2
Absents	0
Nombre de votes	52

Délibération n°12-2026-04-09

Objet : fixation du nombre d'administrateurs au sein du Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment les articles L.123-6 et R123-7 à R123-25 ;

Considérant que le CIAS de la commune est géré par un conseil d'administration composé du Président et, en nombre égal de membres élus et de membres nommés,

Considérant que, conformément à l'article R123-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le conseil communautaire est compétent pour fixer le nombre de membres au Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale ;

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Fixe le nombre de membres du Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale à 5, soit :**
 - 5 membres élus par le conseil communautaire
 - 5 membres nommés par le Président

Fait et délibéré à Desvres, le 09 avril 2026.

Le secrétaire de séance



Vincent LACHERE

Le Président



Christophe FOURCROY